



Dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF)

Exigences préalables à une demande de VAEF.

- Etre licencié actif à la FFR.
- Etre âgé de 18 ans et plus.
- Etre en situation réelle d'encadrement au moment de la demande.
- Etre titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours.

1. Recevabilité de la demande.

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 300 heures (ou 3 saisons) d'expérience professionnelle ou bénévole, en lien avec le Brevet Fédéral visé lors des 5 dernières saisons, peuvent déposer une demande de VAEF auprès de la FFR

Tout ou partie des Unités de Formation du Brevet Fédéral visé peuvent être obtenues par la voie de la VAEF.

2. Description de la procédure de VAEF

Le dossier de demande de VAEF est disponible auprès du comité territorial.

Le dossier de demande de VAEF est à adresser au Conseiller Technique coordonnateur de la formation dans le comité territorial qui, sous le contrôle de la commission territoriale de formation :

- dans un premier temps vérifie ou fait vérifier par une commission d'évaluation la recevabilité de la demande, en étudiant la partie « recevabilité » du dossier de demande de VAEF qui doit permettre à la commission d'évaluation territoriale de vérifier les exigences mentionnées ci-dessus. Le candidat y précise les motivations de sa demande de validation et retrace ses parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents (attestations d'employeurs, de président(s) de club, diplômes, ...) qui rendent compte de ces situations et de la durée des différentes activités qui les ont constitués. La commission d'évaluation territoriale valide l'ensemble des pièces fournies par le candidat.
- dans un deuxième temps, en cas de recevabilité de la demande, met en place une commission d'évaluation chargée d'évaluer cette demande, en étudiant le dossier constitué par le candidat consistant en la rédaction d'un rapport d'expériences acquises sur la base de deux activités très significatives en lien direct avec le Brevet Fédéral visé.
Cette évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues. Elle peut être complétée, à la demande de la commission d'évaluation, par une mise en situation pédagogique et un entretien.
- dans un troisième temps notifie au candidat la décision de cette commission d'évaluation et, le cas échéant, vérifie que les procédures administratives sont activées (affiliation Oval-e ...).

a. Exemples de « preuves » sur lesquelles se basera la commission d'évaluation.

Les preuves d'une activité bénévole ou professionnelle devront être attestées par le président du club, le responsable du club ou de la structure ou le représentant fédéral. Les attestations devront porter mentions des éléments suivants :

- Coordonnées des employeurs ou des structures dans lesquelles le candidat a eu des expériences d'encadrement.
- Nombre de mois et d'heures effectués en lien avec les activités décrites pour le Brevet Fédéral visé.
- Description des activités exercées et des compétences acquises.
- Fonctions exercées par le candidat, en lien avec le Brevet Fédéral visé.

- Documents attestant de chaque expérience

Dans le dossier de VAEF doit également figurer la description de plusieurs situations d'entraînement (4 au minimum, dont une centrée sur la connaissance de la règle) réalisées par le candidat. Au lieu de cette description le demandeur a la possibilité de joindre des vidéos exploitables (images et son) de situations d'entraînement qu'il a animées.

Cela doit permettre au candidat de mettre en avant les compétences acquises en lien avec le Brevet Fédéral visé et aux évaluateurs de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigés pour l'obtention du Brevet Fédéral visé.

b. En cas de validation partielle

En cas de validation partielle, la commission d'évaluation, sous contrôle de la commission territoriale de formation, indiquera par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre tout ou partie (en fonction de l'acquisition de certaines Unités de Formation) d'une formation au Brevet Fédéral visé.
- la possibilité de représenter un dossier de VAEF complété en fonction des attendus de la commission d'évaluation.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VAEF

Brevet Fédéral concerné :

A adresser au Conseiller Technique coordonnateur de la formation du Comité Territorial

Qu'est-ce que la VAEF ?

C'est un dispositif d'évaluation permettant d'attribuer tout ou partie d'un brevet fédéral à tout intervenant qui en fait la demande et pouvant justifier d'une expérience acquise dans le domaine de l'encadrement technique et pédagogique de collectifs au sein de la Fédération Française de Rugby. L'évaluation est menée à partir d'un dossier, à demander auprès des comités territoriaux, dans lequel le candidat devra faire apparaître les différentes compétences qu'il a pu acquérir soit au cours de formations fédérales incomplètes ou trop anciennes, soit au cours de formations hors du dispositif fédéral soit à partir d'expériences vécues.

Les conditions nécessaires d'accession à ce dispositif, partie « RECEVABILITE »

- Etre licencié de la F.F.R.
- Etre âgé de 18 ans et plus.
- Etre en situation réelle d'encadrement au moment de la demande.
- Faire la preuve d'au moins 300 heures (ou 3 saisons) d'expérience professionnelle ou bénévole, en lien avec le Brevet Fédéral visé, lors des 5 dernières saisons.
- Etre titulaire du PSC1 ou de son équivalent.
- Remplir très précisément ce dossier en y incorporant tous les éléments pouvant l'étayer.

Le support d'évaluation pour la VAEF, partie « DOSSIER »

Le dossier doit permettre d'évaluer l'acquisition de compétences par des formations et des expériences.

Il doit comporter le descriptif de deux activités très significatives en lien direct avec le Brevet Fédéral visé.

- une activité de gestion d'une équipe en COMPETITION (Tournois/Matches)
- une activité de conception et mise en œuvre de SEANCES D'ENTRAINEMENT, DE PERFECTIONNEMENT OU D'INITIATION.

Dans ce dossier doit également figurer la description de plusieurs situations d'entraînement **(4 au minimum, dont une centrée sur la connaissance de la règle)** réalisées par le demandeur. Au lieu de cette description le demandeur a la possibilité de joindre des vidéos exploitables (images et son) de situations d'entraînement qu'il a animées.

Dans ce dossier le candidat devra mettre en évidence les aspects qualitatifs de son expérience et démontrer les compétences mises en œuvre dans sa pratique actuelle, en s'appuyant sur :

- son intuition,
- son observation,
- sa propre analyse,
- ses connaissances acquises,

Il devra montrer que sa pratique d'éducateur est en rapport avec :

- l'évolution du jeu et du règlement,
- la démarche pédagogique, par le fait, en particulier, qu'il a su créer un climat d'apprentissage permettant l'épanouissement du joueur dans le souci constant de sa santé et de sa sécurité.

L'évaluation du dossier pourra être complétée, à la demande de la commission d'évaluation, par une mise en situation pédagogique et un entretien.

(Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)

PARTIE 1 : RECEVABILITÉ

NOM, Prénom:

Date de Naissance: Nationalité:

Situation professionnelle actuelle:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

N° de licence (obligatoire):

Club actuel:

Catégorie entraînée cette saison:

Autre fonction dans le club que l'encadrement d'une équipe:

.....

Cachet du club actuel (avec mention "indications exactes")

Formation aux 1ers secours obtenue et date (joindre obligatoirement une copie au dossier) :

.....

Récapitulatif des 300 heures minimum (ou 3 saisons) d'expérience professionnelle ou bénévole, en lien avec le Brevet Fédéral visé, lors des 5 dernières saisons. Fournir les attestations nécessaires.

Saison	Club ou autre structure	Equipe encadrée ou autre activité en lien avec le BF visé.	Remarques éventuelles

Je soussigné M. / Mme justifie de 300 heures (ou 3 saisons) d'expérience, en lien avec le Brevet Fédéral lors des 5 dernières saisons.

Signature :

PARTIE 2 : DOSSIER

1) LA FORMATION (joindre les justificatifs nécessaires)

FORMATION GENERALE

Niveau d'étude atteint et diplômes obtenus:

Année d'obtention	Diplôme obtenu

Année d'obtention	Diplôme obtenu

FORMATION « RUGBY »

Diplômes fédéraux obtenus, formations suivies, en quelle année (joindre les justificatifs nécessaires):

Année	Diplôme obtenu ou formation suivie

Année	Diplôme obtenu ou formation suivie

Colloques, interventions, stages ... rugby suivis, en quelle année:

Année	Colloques, Interventions, stages suivis

Année	Colloques, Interventions, stages suivis

FORMATION DANS D'AUTRES SPORTS

Diplômes "sportifs" obtenus, en quelle année:

Année d'obtention	Diplôme obtenu

Année d'obtention	Diplôme obtenu

Colloques, interventions, stages ...sur le sport suivis, en quelle année:

Année	Colloques, Interventions, stages suivis

Année	Colloques, Interventions, stages suivis

FORMATION EN "ANIMATION" (B.A.F.A., B.A.F.D., B.E.A.T.E.P. ...)

Diplômes obtenus, en quelle année

Année d'obtention	Diplôme obtenu

Année d'obtention	Diplôme obtenu

**EXPÉRIENCES EN CLUBS OU AUTRES STRUCTURES EN LIEN AVEC LE BREVET FEDERAL VISÉ
en complément du tableau placé dans la partie « RECEVABILITÉ (fournir les attestations).**

Saison	Club ou autre structure	Equipe encadrée ou autre activité en lien avec le BF visé.	Remarques éventuelles

EXPERIENCES EN TANT QUE JOUEUR

SAISON	CLUB	NIVEAU DE PRATIQUE	REMARQUES EVENTUELLES

EXPERIENCES EN TANT QUE DIRIGEANT ET/OU ARBITRE

SAISON	CLUB	RESPONSABILITES	REMARQUES EVENTUELLES

